Zeitschrift: Mittelalter : Zeitschrift des Schweizerischen Burgenvereins = Moyen Age : revue de l'Association Suisse Châteaux Forts = Medioevo : rivista dell'Associazione Svizzera dei Castelli = Temp medieval : revista da l'Associaziun Svizra da Chastels

Herausgeber: Schweizerischer Burgenverein

Band: 12 (2007)

Heft: 1

Artikel: L'établissement et le développement du Bourg-Franc de Vevey

Autor: Chaudet, Valentine

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-166046

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'établissement et le développement du Bourg-Franc de Vevey

par Valentine Chaudet

Le cadre des interventions archéologiques

La transformation, en 2004 et 2005, du n° 34 de la rue des Deux-Marchés à Vevey a fait l'objet d'une investigation archéologique.[1] En raison de l'intérêt des vestiges conservés, l'archéologue cantonal, M. Denis Weidmann, a préconisé d'étendre l'observation, limitée au départ au mur d'enceinte, à l'ensemble du bâtiment et de prolonger la réflexion en reprenant les résultats des fouilles menées en 1989/90 par M. François Christe dans la parcelle adjacente du théâtre.[2] Les relevés effectués dans les caves de la maison de Warrens à l'occasion de la réaffectation du bâtiment viennent avantageusement compléter ce dossier (*fig. 1*).[3]

1: Plan général des vestiges. – Übersichtsplan der archäologischen Befunde. Die Stadtseite ist östlich (rechts), die Landseite westlich (links) der Stadtmauer.

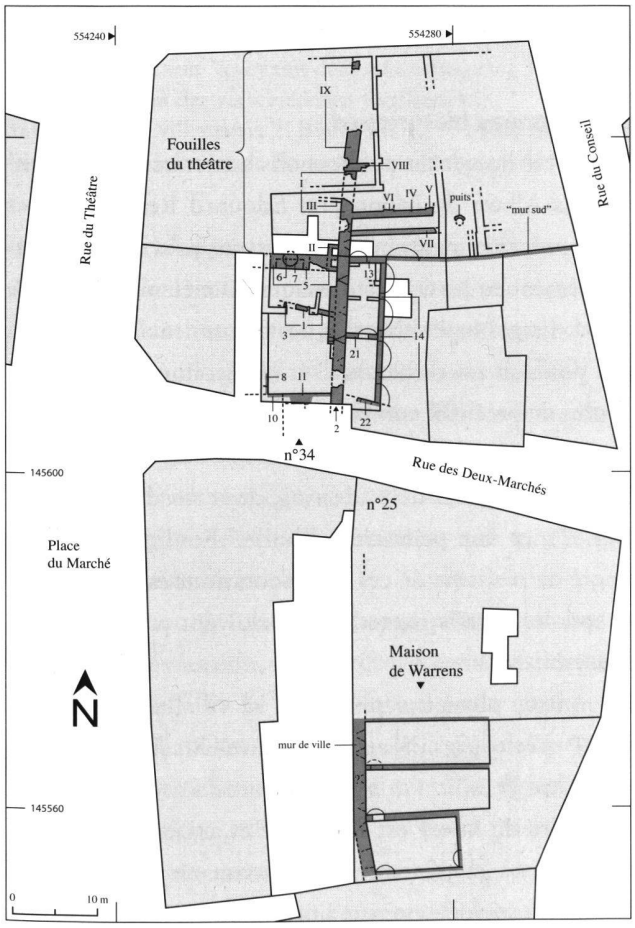

La documentation établie varie en fonction du cadre de chacune de ces interventions. Au n° 34 de la rue des Deux-Marchés, le creusement occasionné par la transformation de l'édifice s'est limité à la portion ouest du bâtiment et en particulier à l'angle sud-ouest, où une cave a été créée. L'investigation a en outre porté sur toute l'élévation du bâtiment et en particulier sur la portion orientale de celui-ci. Le déroulement des travaux a imposé une vision morcelée des vestiges. En effet, la documentation a principalement été effectuée au cours de l'année 2004, alors que certaines zones étaient inaccessibles et une partie des parois n'était pas piquée; lors des compléments effectués en 2005, plusieurs nouveaux aménagements – crépi, cage d'escalier, cloisonnement des espaces, chapes de béton – étaient déjà en place, dissimulant certains raccords et empêchant une vision d'ensemble. Quelques éléments ont fait l'objet d'une analyse dendrochronologique.[4] Une étude palynologique a également été effectuée sur les mortiers de plusieurs maçonneries.[5] Dans la parcelle du théâtre, les vestiges mis au jour en 1989/90 se concentrent principalement dans le sous-sol, la construction du lieu de spectacle en 1868 ayant considérablement détruit les structures existantes. Les excavations pratiquées n'ont pas permis de lever de coupe stratigraphique d'ensemble, mais seulement d'observer quelques caissons intacts. Enfin, à la maison de Warrens, seules les caves ont fait l'objet d'une documentation sommaire.

1 V. Chaudet, Vevey, Rue des Deux-Marchés n° 34, Vestiges du Bourg-Franc, 2006 (Rapport déposé à l'Archéologie cantonale).

2 F. Christe, Archéotech, Vevey. Transformation du théâtre. Dégagement des vestiges de la maison de Vuippens, 1990 (Rapport déposé à l'Archéologie cantonale). F. Christe, Vevey – Rue du Théâtre n° 4 – Maison de Vuippens. RHV 1991, 184–188.

3 V. Chaudet, Vevey, Maison de Warrens, Investigation archéologique des caves (2004/05), Rapport en cours d'élaboration.

4 Ch. Orcel/J. Tercier/J.-P. Hurni, Rapport d'expertise dendrochronologique. Vevey, Rue des Deux-Marchés 34, 2005. Réf. LRD05/R5577 A à C (Rapport déposé à l'Archéologie cantonale).

5 E. Bezat, Vevey, rue des Deux-Marchés n° 34 – Etude palynologique 2006 (Rapport déposé à l'Archéologie cantonale).

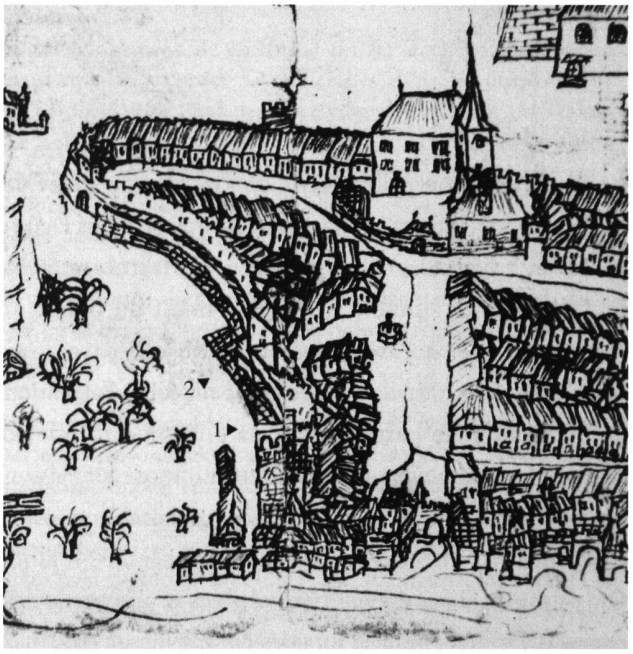

2: Dessin de 1633, détail. – Ausschnitt aus einer Zeichnung von 1633. 1: la Porte au Vent, 2: la Maison de Vuippens.

3: Plan de 1699. A l'emplacement du bâtiment sis au n° 34 de la rue des Deux-Marchés, la maison de Jean Royer; au-dessus, les «masures» de la tour de Vuippens. – Am Platz des Gebäudes von Nr. 34 das Haus von Jean Royer, nördlich davon das Gebäude der Tour de Vuippens.

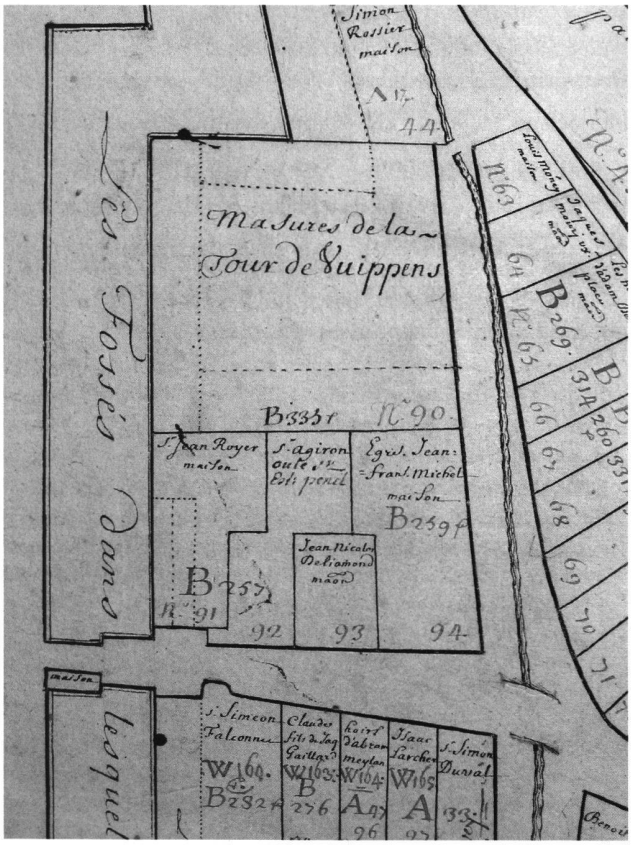

Ces trois interventions ont mis au jour: des aménagements antérieurs à l'établissement du Bourg-Franc, l'enceinte médiévale sur une longueur de près de 46 m, les premières constructions du nouveau bourg, les vestiges de la maison de Vuippens, l'angle nord-est de la tour protégeant la Porte au Vent, un pont piétonnier et, enfin, la première extension du bâti à l'extérieur du mur d'enceinte. Au n° 34 de la rue des Deux-Marchés, le projet de transformation initial a été modifié suite aux découvertes archéologiques, sur la demande de Mme Michèle Antipas, responsable régionale de la section des Monuments historiques. La solution définitive adoptée a non seulement permis la conservation des vestiges, mais aussi la mise en valeur du pont et d'une portion du mur de ville, actuellement visibles dans la galerie d'art qui occupe le rez-de-chaussée de l'édifice.

Malgré des réserves liées au caractère hétérogène de la documentation, ces trois chantiers constituent une contribution importante à la connaissance de l'établissement et du développement du Bourg-Franc et fournissent les premières datations archéologiques des fortifications de Vevey.

Les données historiques

Vevey est l'objet de publications anciennes par les historiens Albert de Montet[6] et Edouard Recordon[7]. Les sources écrites mentionnées ci-dessous proviennent principalement de ces études, ainsi que du mémoire de licence de M. Luigi Napi[8], historien des monuments. Ce dernier, qui poursuit ses recherches sur Vevey, nous a également fourni de précieux compléments d'informations.

Par ailleurs, trois vues du XVIIe siècle figurent la zone investiguée: deux dessins, dont un daté de 1633 (*fig. 2*), et une peinture à l'huile.[9] Soulignons que le degré de réalisme de ces représentations est tout relatif et que les détails reproduits ne doivent pas être pris à la lettre.

En outre, plusieurs plans de la ville, de la fin du XVIIe siècle (*fig. 3*) au début du XXe siècle, ont été consultés.[10]

L'histoire de Vevey est complexe et ancienne. Plusieurs découvertes suggèrent une permanence d'occupation depuis la période préromaine. Les mentions explicites

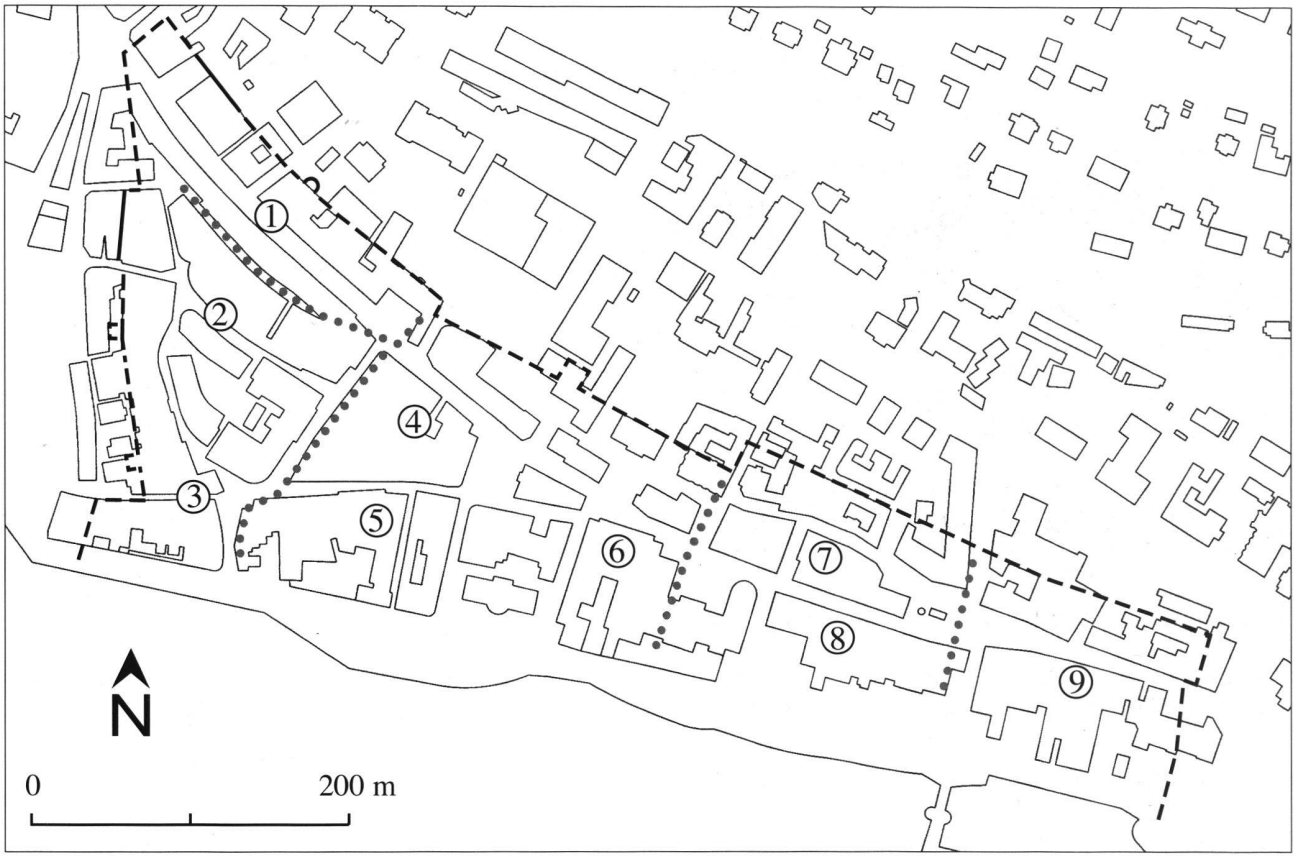

4: Plan de Vevey avec la restitution de l'enceinte après les extensions médiévales de la ville et la situation des différents bourgs. – Übersichtsplan von Vevey mit dem rekonstruierten Verlauf der Stadtmauern nach Abschluss der mittelalterlichen Erweiterungen und den Namen der verschiedenen Ortsbezirke.
1: bourg de la Villeneuve; 2: Bourg-Franc; 3: bourg du Sauveur; 4: bourg d'Oron-dessus; 5: bourg d'Oron-dessous; 6: bourg du Vieux-Mazel; 7: bourg de Blonay-dessus; 8: bourg de Blonay-dessous; 9: bourg de Bottonens.

comme ville n'apparaissent que dans le premier quart du XIIIe siècle. Le noyau primitif est formé par les bourgs du Vieux-Mazel et d'Oron, fondés respectivement par les maisons de Blonay et d'Oron. Au cours du XIIIe siècle et dans la première moitié du XIVe siècle, alors que le paysage vaudois se transforme profondément par la création de «villes neuves»,[11] Vevey se développe par l'adjonction de nouveaux bourgs, qui sont le fait des deux coseigneuries (*fig. 4*).

Le Bourg-Franc, à l'ouest du noyau primitif, constitue la première extension. Au nord, il s'étend visiblement jusqu'à la ruelle de la Monneresse; l'angle nord-ouest se trouve probablement non loin de la maison de Vuippens et du décrochement dans la muraille, figuré sur le plan de 1699 (*fig. 3*).[12] Au sud, il s'étend jusqu'au lac. C'est à partir du deuxième tiers du XIVe siècle que la partie méridionale du Bourg-Franc se développe et vers la

[6] A. de Montet, Extraits de documents relatifs à l'histoire de Vevey depuis son origine jusqu'à l'an 1565 (Turin 1884). A. de Montet, Les vieux édifices de Vevey (Lausanne 1902).

[7] E. Recordon, Etudes historiques sur le passé de Vevey (Vevey 1970, 1re édition en 1945).

[8] L. Napi, Vevey après le grand incendie de 1688, Mémoire de licence en histoire de l'art, Lausanne 1992.

[9] Un dessin de 1633 (fig. 2) et une huile sur toile, non datée et d'un maître inconnu, conservés au Musée historique de Vevey; un dessin non daté conservé au Musée de l'Elysée à Lausanne.

[10] Plan de 1699 (fig. 3): ACV/GB 348/a2, fol. 21. Plan de 1766: ACV/GB 348/c, fol. 6–7. Plan de 1849: ACV/GB 348d2, fol. 1 et 9. Plan de 1905–1909: ACV/GB 348/e, fol. 17.

[11] Sur la notion de ville neuve, voir P. Hofer, Les villes neuves du Moyen Age entre Genève et Constance. In: Villes suisses à vol d'oiseau. Ed. H. Bloesch/P. Hofer (Berne 1963) 85–116 et M. Grandjean, Villes neuves et bourgs médiévaux, fondement de l'urbanisme régional. In: L'homme dans la ville. Cours général public 1983/84 (Lausanne 1984) 61–100.

[12] Sur le plan de restitution publié par De Montet 1884 (cf. note 6), l'enceinte nord du Bourg-Franc suit la ruelle de la Monneresse pour remonter à l'angle nord-ouest jusqu'à ce qui sera la porte de la Villeneuve. Napi 1992 (cf. note 8) 28, propose de situer l'angle nord-ouest du nouveau bourg à l'emplacement de la maison de Vuippens.

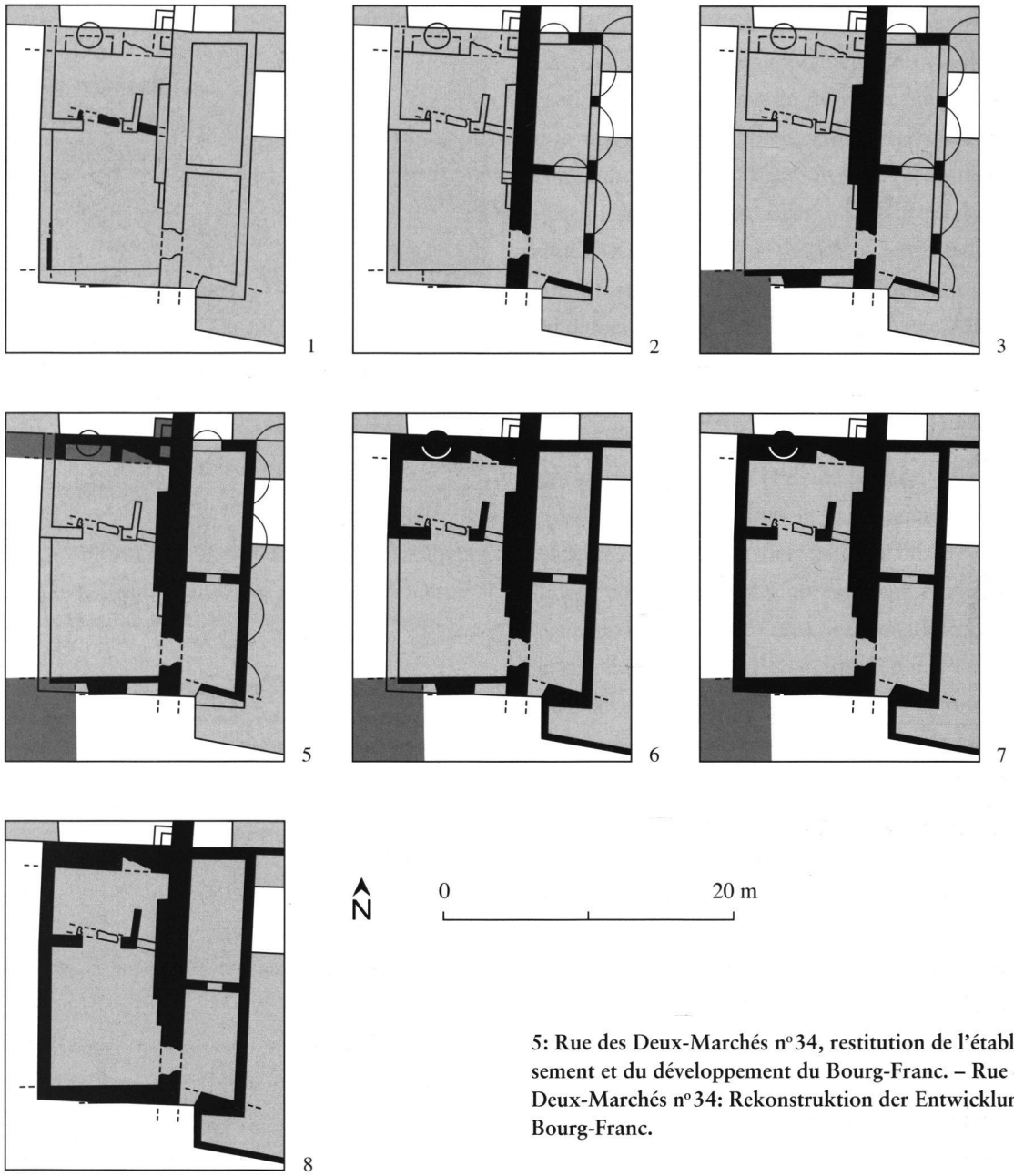

5: Rue des Deux-Marchés n° 34, restitution de l'établissement et du développement du Bourg-Franc. – Rue des Deux-Marchés n° 34: Rekonstruktion der Entwicklung des Bourg-Franc.

1. Avant le milieu du XIIIe s. Vestiges antérieurs à l'établissement du Bourg-Franc. – Vor Mitte 13. Jh. Ältere Baureste im Bourg-Franc (ausserhalb der späteren Stadtmauer).
2. Milieu du XIIIe s. L'enceinte et les constructions primitives du Bourg-Franc. – Mitte 13. Jh. Umfassungsmauer und erste Bauten im Bourg-Franc.
3. Milieu du XVe s. (?). Renforcement du système défensif. – Mitte 15. Jh. (?). Verstärkung der Stadtbefestigung.
5. Avant 1699 (1687?). Construction d'un pont privé. Fermeture de la ruelle présumée à l'Est de la parcelle. – Vor 1699 (1687?). Bau einer privaten Brücke (oben) und Verschluss der vermuteten Gasse entlang der Parzelle.
6. Avant 1699. Probablement en 1689, suite à l'incendie de 1688. Rehaussement du niveau de circulation. Construction d'un édifice à l'extérieur de l'enceinte avec aménagement d'un four sous une des arches du pont. – Vor 1699. Vermutlich nach dem Brand von 1688. Erhöhung des Gehniveaus, Bau eines Gebäudes ausserhalb (links) der Stadtmauer unter Einbezug der Brücke und Einrichten eines Backofens unter einem Brückenbogen.
7. Entre 1699 et 1766. Extension sud du bâtiment édifié à l'extérieur de l'enceinte. – Zwischen 1699 und 1766. Südliche Erweiterung des vor die Stadtmauer gesetzten Gebäudes.
8. Fin du XVIIIe s. Démolition de la Porte au Vent. – Ende 18. Jh. Abbruch des Stadttores (unten links).

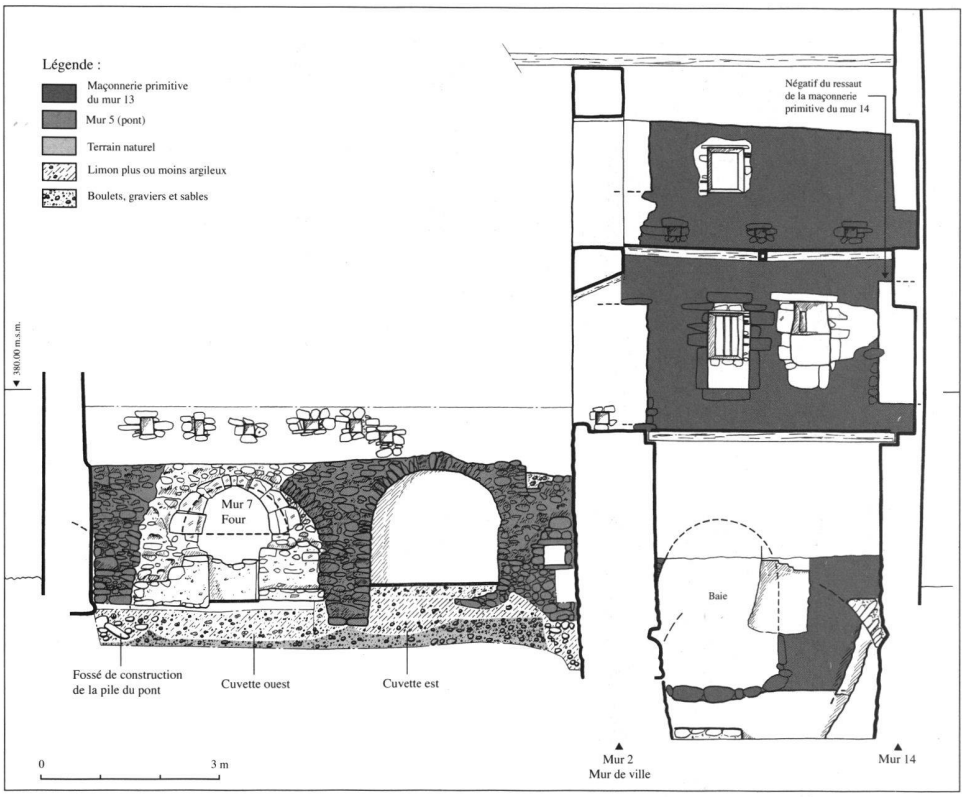

6: Rue des Deux-Marchés n° 34, façade nord, paroi intérieure. – Innenansicht der Nordfassade. Dunkelgrau das ursprüngliche Mauerwerk von Mauer 13, grau das Mauerwerk der Brücke (Mauer 5), hellgrau der Bauuntergrund.

fin du même siècle qu'elle forme un bourg particulier.[13] Vers 1236, Rodolphe Ier d'Oron octroie des franchises au Bourg-Franc.[14] La Porte au Vent qui constitue l'accès ouest à cette nouvelle ville est mentionnée en 1302 déjà.[15] Le bourg de la Villeneuve est fondé au nord du Bourg-Franc vers 1290.[16]

Mentionnons encore en préambule l'incendie de 1688, connu par de nombreuses sources, qui ravage Vevey et en particulier le Bourg-Franc.[17]

Les vestiges archéologiques

Les structures mises au jour se trouvent dans le delta torrentiel de la Veveyse. L'établissement du Bourg-Franc à cet emplacement présente l'opportunité d'utiliser un bras de la rivière pour immerger le fossé, mais elle comporte également le risque de voir ce dispositif comblé à chaque crue. Notons que le fossé défensif du nouveau bourg n'a pas été rencontré dans le périmètre investigué et qu'il n'est donc pas possible d'en préciser les dimensions et la nature. Le substrat stérile en place dans lequel les structures sont implantées est constitué de sable, gravier et boulets de rivière. Les vestiges dégagés permettent de restituer plusieurs états successifs.

Etat 1: Les structures antérieures à l'établissement du Bourg-Franc (*fig. 5.1*)

Quelques structures sont antérieures à l'enceinte médiévale et sans rapport avec le dispositif défensif du nouveau bourg: le mur 1 et, probablement, le mur 8, tous deux construits en boulets de rivière (*fig. 1*). Le premier, en partie détruit par l'établissement du mur 3, est visiblement antérieur à l'enceinte (mur 2). Le second est antérieur aux murs 9 et 10 (la tour de la Porte au Vent). S'il se trouve sur le tracé supposé du mur de braie, sa base, à 375,18 m, c'est-à-dire à seulement 20 cm au-dessous du niveau de la lice, semble exclure de l'identifier à ce dispositif.

A l'extrémité nord du chantier, une coupe stratigraphique a été effectuée le long du pont (*fig. 6*). La partie inférieure de deux cuvettes, creusées dans le terrain naturel, y a été observée. Le niveau de fond de chacun de ces aménage-

[13] De Montet 1884 (cf. note 6) 34–35.

[14] De Montet 1884 (cf. note 6) 31 et 154/155, doc. 28. La date n'est pas indiquée dans le document, mais, selon A. de Montet, certains indices permettent de la placer vers 1236.

[15] De Montet 1884 (cf. note 6) 168, doc 58 (cote actuelle: ACV/CXV 11/30).

[16] De Montet 1884 (cf. note 6) 164–167, doc 54; il s'agit de l'octroi des franchises du bourg de la Villeneuve.

[17] Sur cet événement, voir Napi 1992 (cf. note 8) 57s.

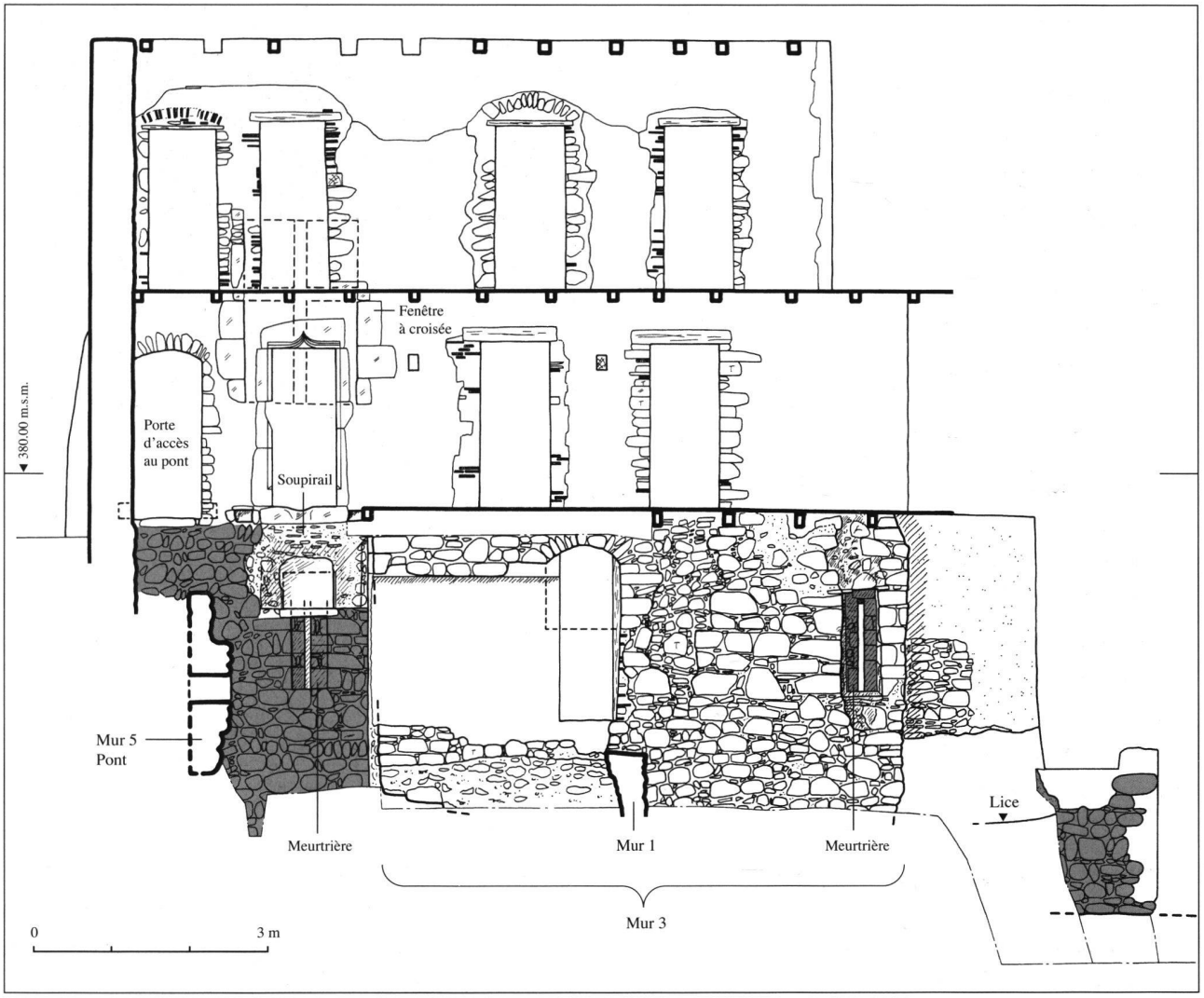

7: Rue des Deux-Marchés n° 34, mur 2, parement ouest. En grisé, maçonnerie primitive (mur de ville). – Mauer 2 (Westwand). In Grau das ursprüngliche Mauerwerk der Stadtmauer.

ments, à la cote de 375,80 m environ, exclut d'y voir un premier fossé protégeant le Bourg-Franc. En effet, il se trouve à moins de 1,40 m au-dessous de la tablette de la meurtrière nord du mur de ville mis au jour. Le comblement de ces cuvettes est antérieur à la construction du pont piétonnier (mur 5). Il s'agit peut-être des vestiges d'anciens lits de la Veveyse dont les bras ont divagué avant d'être canalisés.

L'absence de matériel archéologique ne permet pas de préciser la datation de ces vestiges. Les sources font, à plusieurs reprises, mention de «murs vieux» près du canal de la Monneresse, un bras de la Veveyse qui coule non loin de là, à l'emplacement de l'actuelle rue du Conseil, et dont l'eau alimente des moulins.[18] Il existe donc bel et bien des constructions antérieures ou plus probablement des ruines, là où le nouveau bourg est établi. Les murs 1 et 8 sont sans doute à mettre en relation avec ces structures.

Etat 2: L'établissement du Bourg-Franc (*fig. 5.2*)

Le mur de ville

Le mur de ville a été observé sur près de 28 m de long en amont de la rue des Deux-Marchés et sur environ 18 m dans les caves de la maison de Warrens (*fig. 1 et 7*). D'une largeur de 1,45 m environ, il est principalement constitué de boulets, formant des lits plus ou moins bien définis de 10 à 30 cm de haut, liés au mortier de chaux. Sur le tronçon observé lors de la transformation du théâtre,

l'appareil comporte également des plaques de molasse rougeâtre. Par endroits, les cailloux sont posés en biais ou de champ de manière à atteindre la hauteur choisie de l'assise, comme c'est le cas dans plusieurs maçonneries du XIIIe siècle.[19] La base de la muraille suit plus ou moins la pente du terrain naturel: de 374,70 m à l'extrémité nord (fouilles du théâtre, mur I) à 373,24 m à l'extrémité sud (Maison de Warrens).

L'enceinte comporte dans sa partie inférieure des meurtrières régulièrement réparties. Elles ne sont pas limitées aux abords directs de la porte de ville, puisque l'on en retrouve à plus de 40 m de celle-ci, à la maison de Warrens. Les mieux conservées, à la rue des Deux-Marchés n° 34, permettent de restituer leur type:

- Une niche intérieure de plan triangulaire, mesurant au parement 1 m à 1,18 m de large sur 2,30 m environ de haut, couverte par un arc surbaissé.
- Un chanfrein extérieur important d'environ 15 cm de largeur sur 30 cm de profondeur.
- Un jour de 6 cm de large sur 1,15 m de haut.

La particularité de ce type consiste en la présence d'un chanfrein dont les dimensions importantes l'apparentent à un ébrasement extérieur.

Dans les étages du n° 34 de la rue des Deux-Marchés, le négatif de l'enceinte subsiste dans le mur 13 (*fig. 6*). La maçonnerie présente, sur son parement intérieur, un ressaut à 379,06 m, qui réduit sa largeur à 1,30 m. Le sommet de l'enceinte a été repéré à 384,52 m. Ainsi, la muraille mesure environ 8 m de haut au-dessus de la lice, sans compter le parapet protégeant le chemin de ronde, dont il ne subsiste aucun vestige.

En amont de l'ancienne rue du Bourg-Franc, l'enceinte et les parcelles attenantes sont construites simultanément. Les murs I, IV (partie inférieure) et «sud», documentés lors de la transformation du théâtre, sont liés. A la rue des Deux-Marchés n° 34, le procédé de liaison se caractérise par un large chaînage. Il est particulièrement lisible sur la vue nord du mur 13 (*fig. 6*): des tronçons de maçonnerie construits contre les parois perpendiculaires (murs 2.2 et 14.2) alternent avec d'autres ancrés dans celles-ci. La même technique est utilisée pour solidariser le mur 21 – et, probablement, le mur 22 – aux murs 2 et 14. Notons que le mur 14 comporte une limite

8: Rue des Deux-Marchés n° 34, rez-de-chaussée, local sud-est, jonction des murs 14 et 22. – Erdgeschoss, Raum Südost. Anschlüsse der Mauern 14 (links) und 22 (rechts).

horizontale à 378,80 m, indiquant, comme nous le pensons, l'existence de différentes étapes à l'intérieur d'un même chantier. A la maison de Warrens, l'emplacement des meurtrières semble être dicté par celui des murs mitoyens.

Ainsi, les trois interventions conduisent à la même conclusion: dans le périmètre investigué, le parcellaire est délimité dès l'édification de l'enceinte. Le même phénomène se rencontre à Villeneuve et Hermance[20], ainsi qu'au Landeron où, tout comme au n° 34 de la rue des Deux-Marchés, les parties hautes de l'enceinte et des maisons sont construites simultanément.[21]

Au n° 34, les maçonneries portent la trace d'incohérences. Le tracé du mur 21 est en contradiction apparente avec

[18] De Montet 1884 (cf. note 6) 152s, doc 23; 164, doc 54. La «Bezeri» correspond à la Monneresse.

[19] Les murs d'enceinte de Nyon, Coire, Fürstenau, Maienfeld et Laupen (Murtentor): Stadt- und Landmauern II. Stadtmauern in der Schweiz. Katalog, Darstellungen (Zürich 1996) 83, 152, 153, 157 et J. Morel/S. Amstad, Noviodunum II: un quartier romain de Nyon de l'époque augustéenne au 3ème siècle (Lausanne 1990) 70. L'enceinte, le mur nord de l'église et un mitoyen d'une maison contiguë à celui-ci à Hermance: Ch. Bonnet, L'église St-Georges et l'ancien bourg d'Hermance. Genava 21, 1973, fig. 11–13 et 24 et J. Bujard, Habitations du XIIIe siècle à Hermance. Revue suisse d'art et d'archéologie 46/1989, 206 et 208.

[20] Bujard 1989 (cf. note 19) 205. F. Christe, Villeneuve, Rue de l'Ancienne-Poste n° 2, Relevé des vestiges du mur de ville 1995 (Rapport déposé à l'Archéologie cantonale) 3.

[21] J. Bujard/B. Boschung, Urbanisme et fortification. In: Le Landeron, histoire d'une ville. Ed. J. Bujard et al. (Hauterive 2001) 31.

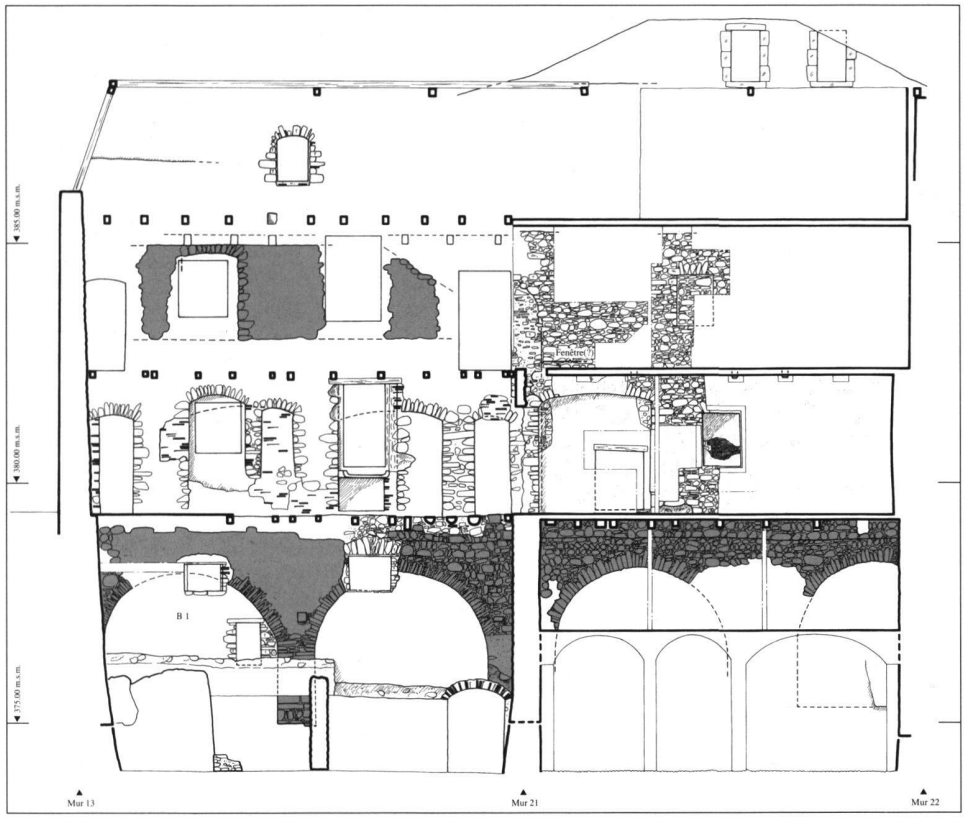

9: Rue des Deux-Marchés n° 34, mur 14. En grisé, maçonnerie primitive. – Mauer 14. In Grau das ursprüngliche Mauerwerk.

une meurtrière de l'enceinte: il empiète de 30 cm sur la niche de ce jour. La jonction des murs 14 et 22 indique un phénomène similaire: le tracé du mur 14, en contradiction avec l'encadrement 1 du mur 22, nécessite l'établissement, dans le mur 14, d'une baie tronquée, une sorte d'arc-boutant permettant l'accès à l'aménagement perpendiculaire (*fig. 8, 9 et 10*). Ces deux bizarreries suggèrent l'hypothèse suivante:

Les murs sont édifiés sur la base d'un plan du parcellaire et de l'enceinte qui n'indique pas l'emplacement des ouvertures. Certains des encadrements sont établis avant l'amorce des murs 14 et 21 et sans égard à l'emplacement prévu de ceux-ci. Au moment de l'édification de ces maçonneries, il a fallu trouver une solution permettant d'éviter de démolir ce qui était déjà en place.

Des constructions en maçonnerie sont donc adossées dès l'origine à la muraille. Au n° 34, les murs 13 et 21 sont pourvus de baies; à la maison de Warrens, les murs perpendiculaires à l'enceinte, qui appartiennent visiblement au parcellaire médiéval, comportent des baies en enfilade le long de la muraille. Ces larges passages, établis dès l'origine, servent sans doute à circuler rapidement le long de l'enceinte.

L'enceinte présente sans doute un décrochement à l'emplacement de la rue des Deux-Marchés, c'est-à-dire au niveau de la Porte au Vent. En effet, le mur de ville se poursuit visiblement en droite ligne en amont de la maison de Warrens: au rez-de-chaussée, la largeur importante de la façade ouest du n° 25 de la rue des Deux-Marchés trahit la présence de ce dispositif défensif. Ce décrochement présumé mesure entre 2,40 et 3,60 m. Témoigne-t-il d'un parti stratégique lié au système défensif de l'accès au bourg? Résulte-t-il de la construction par tronçons de la muraille, indiquant que l'édification de l'enceinte ne débute pas par la porte de ville? Un décrochement similaire existe à la Porte de Bottonens à Vevey ou encore à la Porte du Montillier à Moudon.[22]

La porte de ville

Le mur 22, qui constitue la partie inférieure d'une portion de la façade sud du bâtiment investigué, appartient probablement, du fait de sa position à l'emplacement du décrochement supposé, au dispositif primitif de la Porte au Vent (*fig. 10*). Les parements de cette maçonnerie ne sont pas parallèles: la face nord, seule observée, présente

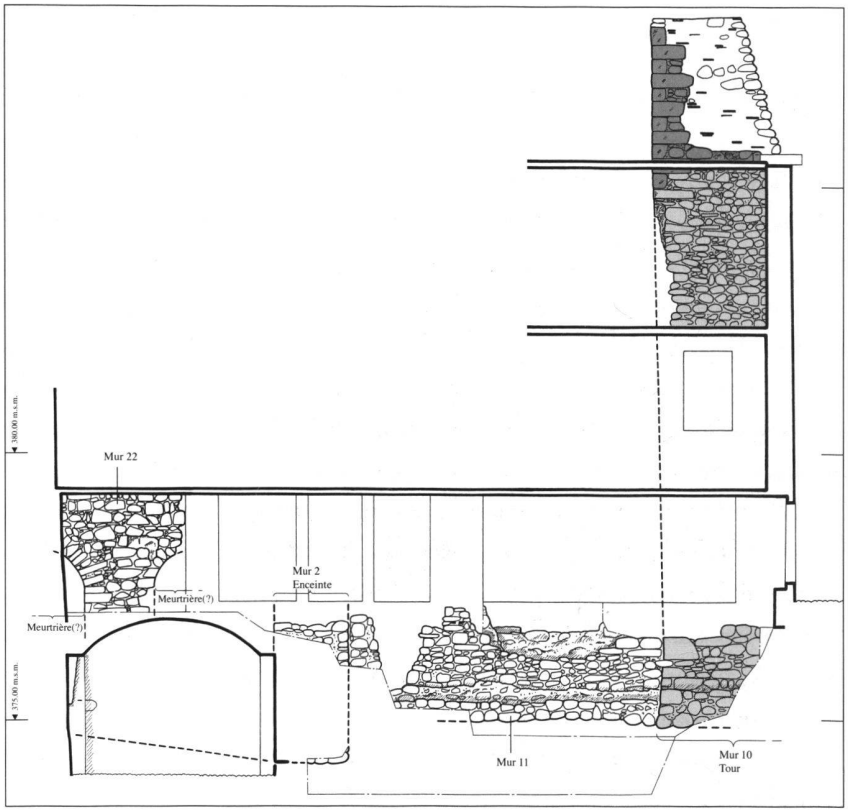

10: Rue des Deux-Marchés n° 34, façade sud, parement intérieur. En gris clair, maçonnerie primitive du mur 10 (tour); en gris foncé, maçonnerie postérieure. – Innenansicht der Südfassade. In Hellgrau das ursprüngliche Mauerwerk von Mauer 10 (Turm); in Dunkelgrau jüngeres Mauerwerk.

son nu d'origine, alors que son pendant sud est probablement ravalé puis redressé de manière à changer sensiblement d'orientation. Un parti semblable a été adopté dans les étages, où l'entier du mur est reconstruit sur un autre alignement. La paroi n'a été piquée qu'au rez-de-chaussée. Dans la cave, elle comporte un crépi qui laisse affleurer une partie des blocs de l'appareil: la fondation présente vraisemblablement une pente vers l'ouest (de 374,67 m à l'est à 374,23 m à l'ouest) et rejoint sans doute la base des murs 2,2 et 14,2 m. Au rez-de-chaussée, deux encadrements, dont l'embrasure est perpendiculaire au parement, ont partiellement été observés. Ils mesurent environ 1,30 m de large selon le fragment d'arc en plein cintre qui subsiste de la couverte. S'agit-il de meurtrières à niche rectangulaire? La situation de l'encadrement oriental, au droit du mur 14 et fonctionnant avec la baie sud de ce dernier, renforce cette hypothèse. En effet, la présence d'une porte ou d'une fenêtre à cet emplacement est peu probable, alors qu'une meurtrière conserve sa fonction défensive, quelle que soit la disposition de l'espace intérieur qu'elle protège. Au premier étage, la solive de rive méridionale du local sud-est suit l'orientation de la paroi du rez-de-chaussée, suggérant que la maçonnerie s'élève primitivement au minimum jusqu'à la cote de 382,35 m.

Le fossé et la lice

A l'ouest du mur d'enceinte, aucun fossé n'a été observé dans le périmètre du n° 34 de la rue des Deux-Marchés. Une coupe stratigraphique effectuée dans la partie sud du bâtiment présente le terrain naturel dans lequel le mur de ville est établi. Un niveau de circulation, à l'altitude de 375,45 m, s'étend au sommet de celle-ci et se poursuit sur le remblai du fossé de construction de l'enceinte: il s'agit de l'horizon de la lice.[23]

[22] Voir la restitution de l'enceinte proposée par F. Christe, Le canton de Vaud. In: Stadt- und Landmauern II 1996 (cf. note 19) 308 et 313. Le plan de Vevey de 1766 (ACV/GB/348 c, fol. 11) figure ce décrochement. Pour Moudon, voir M. Fontannaz, Les monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud VI: La ville de Moudon (Bâle 2006) 97.

[23] En amont, le mur 1, dont le sommet est arasé à la cote de 376,36 m, forme un palier dans la lice. La coupe effectuée le long du pont (mur 5) indique le niveau de circulation au moment de l'édification du pont: 376,50 m. Il correspond sans doute approximativement à celui de la lice primitive.

Les observations effectuées au n° 34 de la rue des Deux-Marchés permettent d'affirmer qu'il n'y a pas de premier fossé contigu au mur de ville ou à faible distance de celui-ci, comme cela a été observé ailleurs à Vevey.[24]

Les bâtiments

Nous l'avons vu, en amont de la rue des Deux-Marchés, les premiers bâtiments sont édifiés simultanément au mur de ville. Cette constatation ne se limite pas aux parcelles contiguës à l'enceinte, puisque le mur «sud» se poursuit au-delà de la baie orientale et le mur IV au-delà du mur V (*fig. 1*). A la maison de Warrens, si le parcellaire semble médiéval, l'investigation sommaire n'a pas permis d'établir la chronologie relative entre la muraille et les maçonneries attenantes.

Dans la parcelle du théâtre, excepté le mur «sud» (*fig. 11*), les maçonneries arasées de longue date ne laissent subsister que peu de l'élévation des anciennes constructions. A la maison de Warrens, seules les caves ont été sommairement investiguées. En revanche, au n° 34 de la rue des Deux-Marchés, les murs du bâtiment en transformation conservent des vestiges importants des bâtiments primitifs.

Au n° 34 de la rue des Deux-Marchés

Les murs 2, 13, 14 et 22 délimitent deux espaces contigus mesurant environ 8 m de long sur 3,75 m de large. Bien que ceux-ci appartiennent vraisemblablement à une seule et même parcelle, ils sont désignés ci-dessous comme «bâtiment» Nord et «bâtiment» Sud, parce qu'ils ne sont sans doute pas couverts d'un seul tenant.

Au niveau inférieur, c'est-à-dire au rez-de-chaussée, la parcelle se caractérise par la présence d'ouvertures dans les murs 13 et 21, comme mentionné ci-dessus, ainsi que dans le mur 14. Celui-ci comporte trois baies de 3,60 m de large environ, couvertes par un arc légèrement surbaissé; une quatrième ouverture, de même forme, mais tronquée, s'appuie contre le mur 22, libérant un passage de 2,10 m environ (*fig. 9*). Les locaux communiquent donc largement avec l'espace attenant à l'est. Le sol se situe à la cote de 375,40 m environ et le solivage primitif, en partie conservé, permet de restituer une hauteur de 3,90 m. Au-dessus du rez-de-chaussée, seuls subsistent, principalement dans les murs 13 et 14, des vestiges du «bâtiment» Nord. Il comporte un étage sur rez, surmonté de combles. En effet, l'existence d'un ressaut à 383,02 m dans la paroi orientale est attestée par une limite horizontale, au-dessous de laquelle le nu primitif a été ravalé et redressé (*fig. 9*), ainsi que par son négatif inscrit dans le mur nord (*fig. 6*). Ce ressaut permet de restituer un étage de 3,95 m de haut. Au nord, le sommet de la maçonnerie primitive rejoint celui de l'enceinte (*fig. 6*). Dans la paroi orientale, il se trouve à la cote de 385,00 m, excepté dans la portion sud, où il décrit une pente de 384,68 m à 384,20 m, qui correspond, semble-t-il, aux restes d'un pignon.

A l'étage, la paroi nord comporte un encadrement à linteau sur coussinets convexes, sans doute une armoire murale. Au-dessus de cet aménagement, trois ancrages dont deux sont traversants correspondent vraisemblablement à des trous de boulin. Dans les combles, le montant sud et la couverte en arc surbaissé d'un encadrement ont été observés dans la paroi orientale.

La couverture primitive est vraisemblablement constituée d'un toit à deux pans de faible pente et asymétriques (au nord, le sommet de la maçonnerie se situe à 384,50 m et, au sud, à 382,85 m environ), dont l'axe est perpendiculaire au mur d'enceinte. Le faîte peut être restitué au sommet de l'enceinte, chemin de ronde compris, sans pour autant le dépasser: on ne le distingue donc pas de l'extérieur du nouveau bourg.

La maison de Vuippens

La maison de Vuippens, mentionnée dans diverses sources[25], se trouve dans le périmètre investigué lors de la transformation du théâtre. Sur les deux dessins du XVIIe siècle (*fig. 2*), elle se distingue du reste du bâti: l'édifice s'élève bien au-dessus des autres constructions. Sur le plan de 1699 (*fig. 3*), elle apparaît avec la légende «masures de la tour de Vuippens», indiquant, d'une part, le caractère fortifié de la construction et, d'autre part, l'état de ruine dans lequel celle-ci se trouve alors.

Les structures mises au jour en 1989/90 sont difficiles à interpréter. La chronologie des murs I, VIII et IX n'est pas établie et celle des murs IV, V et VI n'est pas certaine. Les «masures de la tour de Vuippens» du plan de 1699 sont en revanche facilement identifiables: elles se trouvent à

l'est des murs I et IX, au nord du mur IV et s'étendent, au nord-est, approximativement sur le reste du pâté de maison actuel. Cependant, cette zone qui mesure environ 20 sur 27 m est vaste et comprend peut-être non seulement le bâtiment fortifié, mais aussi ses dépendances. Il s'agit, en outre, de l'état à la fin du XVIIe siècle. Selon François Christe, la maison de Vuippens s'étend au nord-est des murs I et IV, le mur IX constituant peut-être une extension nord d'un premier édifice.[26]

Au vu des fouilles au n° 34 de la rue des Deux-Marchés, nous faisons les propositions suivantes:

1. L'édification de l'enceinte (murs I et 2) et des parcelles attenantes (mur IV, portion ouest du «mur sud» ainsi que murs 13, 14, 21 et 22) s'effectuent simultanément. Le mur IV présente un appareil différent dans la partie supérieure de sa portion ouest, qui trahit peut-être la présence, à l'origine, d'une baie permettant, comme en aval, de circuler le long de l'enceinte. Le mur VII, qui forme une petite terrasse au sud du mur IV, sert de transition entre le niveau de circulation repéré le long du «mur sud» (seuil des baies à 375,45 m) et celui observé le long du mur IV (ressaut à 376,05 m, sol au nord à 375,90 m).
2. L'angle nord-est du nouveau bourg se situe soit directement au front du pâté actuel, soit au niveau du mur VIII. Dans la première hypothèse, le Bourg-Franc englobe dès l'origine les murs VIII et IX, malgré la différence de largeur et de base existant entre les murs I et IX.[27] Dans la seconde éventualité, le mur VIII forme la limite nord du nouveau bourg, malgré la faible largeur de la maçonnerie (1 m environ).
3. La largeur des murs IV, V, VI et VIII n'indique pas de fonction défensive et ne permet pas, par conséquent, de déterminer précisément l'emplacement de la maison forte. Soulignons le fait que l'édification de celle-ci intervient peut-être dans un second temps, après la construction du mur de ville et des premiers bâtiments attenants.

Le parcellaire

Les parcelles primitives ne sont pas de dimensions homogènes, permettant de déterminer un module. A la maison de Warrens, le parcellaire est perpendiculaire à la muraille, contrairement au n° 34 de la rue des Deux-Marchés, où il est parallèle à l'enceinte. Au théâtre, les vestiges mis au jour ne permettent pas de se prononcer sur cet aspect. Au n° 34, la présence d'une cour à l'est du bâtiment, d'une part, et les structures mises au jour, d'autre part, suggèrent l'existence d'une ruelle longeant la parcelle investiguée, ou du moins d'une cour de plus grande dimension que celle qui s'y trouve actuellement. En effet, la paroi orientale de l'édifice en transformation comporte de larges baies au rez-de-chaussée et, dans les combles, un encadrement qui s'apparente à un jour pour monter des marchandises. L'existence présumée d'une ruelle est confortée par une des interventions postérieures: le piédroit d'un encadrement, vraisemblablement une fenêtre, est conservé au sud du mur 21, entre le 1er et le 2e étage (état 4; *fig. 9*). Au théâtre, les investigations de 1989/90 suggèrent que la zone située entre les murs «sud» et IV n'est pas construite, ce qui est toujours le cas sur le plan de 1699. Nous proposons d'y voir aussi, primitivement, une ruelle délimitée au nord par le mur VII, qui forme une petite terrasse au sud du mur IV. Ces deux voies supposées communiquent par la baie orientale du «mur sud», de 3,90 m de large (*fig. 11*). Il s'agit probablement d'un arc d'étaiement plutôt que du support d'une galerie, puisque le mur 14 ne comporte vraisemblablement à l'origine pas d'ouverture à son extrémité nord.

Le niveau de circulation primitif

Le niveau de circulation primitif se situe au-dessous de l'actuel. La rue primitive du Bourg-Franc et les ruelles

[24] V. Chaudet, Vevey, Rue du Musée, Mur de ville et fossé 2003 (Rapport déposé à l'Archéologie cantonale). A l'avenue de la Gare 9, à Vevey, un premier fossé, antérieur aux murs de braie et de contrescarpe, peut être restitué à une distance de 5 à 6 m du mur de ville: F. Christe, Vevey, Avenue de la Gare 9. Mur de ville et fossé 1994 (Rapport déposé à l'Archéologie cantonale).

[25] De Montet 1884 (cf. note 6) 144. L'auteur (168, doc 58) est d'avis que cet édifice apparaît déjà dans un acte de 1302 (cote actuelle: ACV/CXV11/30). Le bâtiment mentionné dans le document se trouve dans la ville libre non loin de la Porte au Vent. Cependant, les confins indiqués semblent exclure de l'identifier à la maison de Vuippens: à l'est, à l'ouest et derrière l'édifice (au nord probablement) se trouvent d'autres maisons; devant (au sud probablement), la rue publique.

[26] Christe 1990 (cf. note 2) 12s.

[27] Le mur IX, dont seul le premier lit subsiste, mesure 1,60 m environ de large. Sa base, à la cote de 375,80 m environ, se situe à 90 cm au-dessus de celle du mur I.

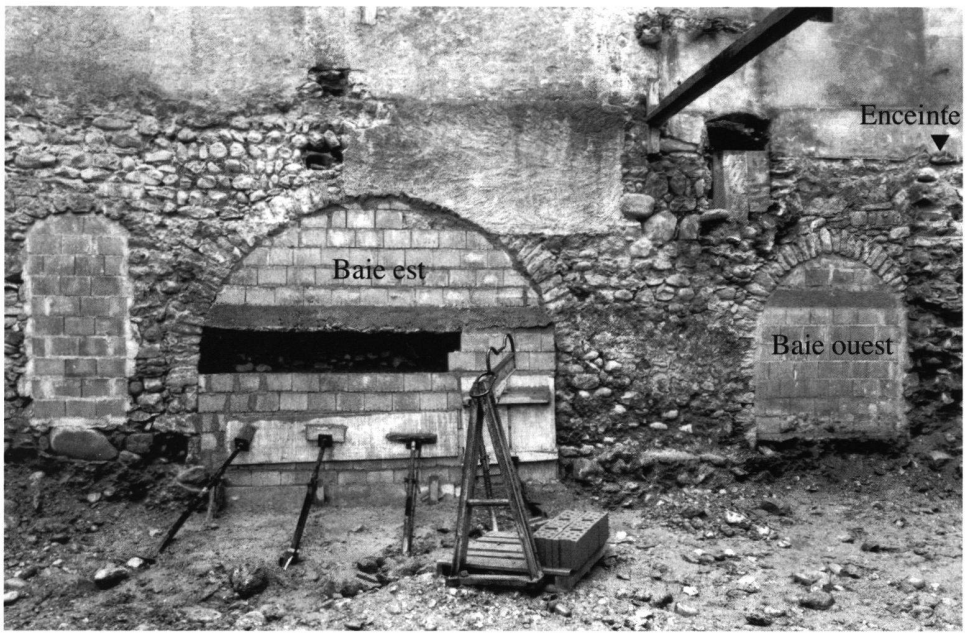

11: Fouilles du théâtre, «mur sud». L'enceinte, à droite, est déjà démolie. Au-dessus de la baie orientale, les boulets sont partiellement disposés en biais ou de champ, comme c'est le cas à la rue des Deux-Marchés n° 34, pour la maçonnerie primitive des murs 2 et 14. – Grabungen im Theater, Mauer Süd. Die Stadtmauer rechts ist bereits abgebrochen. Über dem östlichen (linken) Bogen zeigt das Mauerwerk lagenhafte Struktur mit Feldsteinen, wie dies auch beim Haus 34 beim ältesten Mauerwerk zu beobachten ist.

présumées au nord et à l'est du n° 34 se trouvent à environ 1,75 m au-dessous de l'actuelle rue des Deux-Marchés (377,20 m). En effet, les baies du «mur sud» ont leur seuil à la cote de 375,45 m, qui correspond aussi à l'altitude de la lice repérée dans la partie méridionale du bâtiment investigué au n° 34. A la maison de Warrens, les jardins longeant la façade ouest du bâtiment actuel (le mur de ville) se situent à 377,00 m environ, c'est-à-dire bien au-dessus du terrain fonctionnant avec les meurtrières de l'enceinte.[28]

La datation

Au n° 34 de la rue des Deux-Marchés, le solivage du local sud-est du rez-de-chaussée a fait l'objet d'une analyse dendrochronologique: les pièces qui le composent datent pour la plupart des années 1247–1249.[29] Elles ne comportent pas de traces de remploi, sont aménagées avec la maçonnerie primitive du mur 14 et, comme nous le pensons, avec le mur de ville.[30] Ainsi, c'est au milieu du XIIIe siècle qu'il faut situer la construction de l'enceinte et des premiers bâtiments attenants. La présence d'un appareil partiellement disposé en épi conforte cette conclusion. En effet, ce type de maçonnerie se rencontre dans de nombreuses constructions du XIIIe siècle.[31]

Une étude palynologique a été effectuée sur des échantillons de mortier des maçonneries primitives des murs 2, 14 et 21.[32] Les résultats obtenus confortent en partie ceux de l'analyse archéologique: le mortier des murs 14 et 21 ont un contenu pollinique très similaire et sont comparables à des exemples remontant au XIIIe siècle. L'échantillon provenant de l'enceinte diverge un peu de ceux-ci et se rapproche d'un témoin prélevé à Chillon et attribué à la fin du XIIIe ou au début du XIVe siècle. C'est en 1236 environ que Rodolphe d'Oron accorde des franchises au Bourg-Franc.[33] Il y aurait donc un décalage de plus de dix ans entre cet octroi et la construction de la muraille et des maisons attenantes.

Etat 3: Le renforcement du dispositif défensif (*fig. 5.3*)

La tour défendant la Porte au Vent

A l'extrémité ouest du n° 34 de la rue des Deux-Marchés, l'angle nord-est d'une construction enjambant la rue est conservé dans le sous-sol, au 2e étage et dans les combles (*fig. 10*, mur 10). Il s'agit des vestiges d'une tour protégeant la Porte au Vent. Deux appareils distincts ont été observés; ils correspondent, malgré un mortier très semblable, à deux étapes de construction:

- un premier édifice, constitué principalement de boulets et de quelques plaques de molasse rougeâtre,
- une surélévation (ou reconstruction de la partie supérieure), formée de boulets à l'exception de la chaîne d'angle, appareillée en gros quartiers de molasse.

12: Rue des Deux-Marchés n° 34, murs 5 (pont) et 7 (four). – Mauer 5 (Brücke) mit zwei Brückenbögen. In den westlichen (linken) wurde nachträglich der Backofen 7 eingebaut.

La largeur de ce mur n'est pas connue dans sa partie inférieure. Au sommet, celui-ci mesure 0,80 m d'épaisseur (pour autant que le nu de la façade actuelle ne soit pas ravalé et/ou redressé). L'édifice primitif présente une élévation de 9,40 m au minimum. La construction postérieure mesure plus de 12 m de haut.

La particularité du dispositif réside dans le fait que la tour n'est pas contiguë au mur de ville: l'édifice se situe à une distance de 5,90 m à l'extérieur de celui-ci. Un mur en boulets d'une épaisseur de 1,20 m (mur 11) relie l'édifice à l'enceinte. Conservé dans le sous-sol du bâtiment actuel, il sert de fondation à un tronçon de la façade sud.

La tour figure sur les deux dessins du XVIIe siècle (*fig. 2*)[34]. Sur celui qui n'est pas daté, il s'agit d'une construction ouverte à la gorge. C'est ce que semble également indiquer le plan cadastral de 1766[35]: l'édifice n'est pas fermé à l'ouest, l'ensemble de la Porte au Vent formant une sorte de rectangle s'étendant, à l'est, au-delà de celui-ci. Sur les deux dessins du XVIIe siècle (*fig. 2*), le bâtiment ne comporte ni créneaux ni toiture. Une peinture anonyme, probablement postérieure à ces vues, figure la tour sommée d'un toit en croupe orienté nord-sud.[36] Ces deux couronnements distincts correspondent peut-être à deux étapes successives, même s'il convient toutefois de souligner que le degré de réalisme de ces vues est relatif.

La tour est probablement postérieure à l'enceinte; son édification est peut-être liée à la volonté, dans la 1re moitié du XVe siècle, de renforcer les défenses de la ville, volonté qui mène à la construction du mur de braie.[37]

A. de Montet indique que la tour est réparée en 1568.[38] En 1689, suite au grand incendie qui ravage la ville, l'on prévoit de «reconstruire» la Porte au Vent.[39] L'appareil documenté de l'étape postérieure est peut-être à mettre en relation avec l'une ou l'autre de ces interventions. En 1797, l'on décide de démolir la tour.[40]

[28] La niche d'une des meurtrières de la cave nord, la mieux conservée, a son fond à la cote de 375,53 m et la naissance de sa couverte en arc surbaissé à celle de 377,10 m.

[29] Orcel/Tercier/Hurni 2005 (cf. note 4) Réf. LRD05/R5577 A.

[30] En effet, l'enceinte et les premiers bâtiments sont construits simultanément. La portion du mur de ville dans laquelle les solives sont ancrées est malheureusement remaniée.

[31] Cf. note 19.

[32] Bezat 2006 (cf. note 5).

[33] De Montet 1884 (cf. note 6) 154, doc 27.

[34] Cf. note 9.

[35] Cf. note 10.

[36] Cf. note 9.

[37] De Montet 1884 (cf. note 6) 130s et 207, doc 154: l'on prévoit de construire un mur de braie en 1430. Celui-ci est achevé en 1449. Les sources ne précisent cependant pas si toute la ville est concernée ou seulement une partie de celle-ci.

[38] De Montet 1902 (cf. note 6) 42.

[39] Recordon 1945 (cf. note 7) 59 et en appendice 81, pièce relative à la reconstruction de la Porte au Vent, annexée au Manual n° 26, fol. 287b.

[40] De Montet 1902 (cf. note 6) 42.

Le contrefort situé non loin de la Porte au Vent

A 7 m en amont de la rue des Deux-Marchés, c'est-à-dire de l'ancien accès au Bourg-Franc, l'enceinte est doublée par une maçonnerie d'environ 7 m de long et de 0,75 m de large à sa base (*fig. 7*, mur 3). Ce contrefort de près de 4 m de haut est partiellement ancré dans la muraille. Il comporte une ouverture à l'emplacement d'une des meurtrières de l'enceinte, permettant de conserver ce jour tout en limitant fortement l'efficacité défensive du dispositif. En effet, l'ébrasement extérieur de 1 m de profondeur qui en résulte limite fortement l'angle de tir. Dans sa partie centrale, le contrefort comporte un encadrement d'environ 1 m sur 1, couvert en arc surbaissé. Cet aménagement est sans doute à mettre en relation avec la meurtrière correspondante du mur de ville, peut-être adaptée lors de cette intervention aux nouvelles techniques défensives.

Le mur de braie

Aucune structure observée ne peut être identifiée au mur de braie, attesté par les sources.[41] En effet, le mur 8 et la façade ouest du n° 34 ne sont pas suffisamment fondés pour pouvoir correspondre à ce dispositif. Les données archéologiques sont ainsi, à première vue, en contradiction avec les sources historiques. En effet, le plan de 1766 permet de repérer le tracé du fossé dans les limites de propriété.[42] Celui-ci s'étend vraisemblablement sur une largeur comprise entre le front oriental des maisons bordant la rue du Théâtre et la façade ouest du bâtiment de la rue des Deux-Marchés n° 34. Notons que la rue du Théâtre est légendée rue des Anciens fossés sur le plan cadastral du XIXe siècle[43] et que dans le prolongement sud de celle-ci se trouve l'actuelle ruelle des Anciens fossés. Cette voie longe vraisemblablement le dispositif médiéval qui lui a donné son nom. Le tracé des murs de contrescarpe et de braie ne semble donc pas faire de doute. Faut-il conclure que, aux environs de la Porte au Vent, le mur de braie présente un décrochement vers l'ouest? L'emplacement de la tour conforte cette hypothèse, puisque l'édifice s'élèverait alors entièrement dans la lice et non partiellement dans le fossé.

Etat 4: La création d'ouvertures dans le mur de ville

Les restes de plusieurs encadrements dressés avec un enduit au plâtre blanchâtre, jaune à rose ont été observés dans les murs 2 (enceinte) et 14. Le niveau repéré de ceux-ci indique qu'ils sont antérieurs à la création du deuxième étage (ci-dessous, état 5). L'utilisation du plâtre est fréquente dans le Haut-Léman et le Chablais pendant tout le Moyen Age.[44] Outre l'utilisation de ce matériau pour la couche de finition, on le retrouve comme mortier de liaison et sous forme d'agrégats dans le mortier de chaux traditionnel.

Dans le mur de ville, un soupirail, présentant un large ébrasement latéral et supérieur au parement extérieur, est créé, condamnant une des meurtrières de l'enceinte (*fig. 7*). Aucun logement pour des barreaux n'a été observé. Au 1er étage, trois fenêtres, très partiellement conservées et observées, sont également créées dans la muraille. La fenêtre nord, la mieux préservée, est à croisée. Le matériau du plâtre n'a été observé qu'au piédroit intérieur nord, où il est utilisé comme mortier de liaison, lissé à l'embrasure de manière à laisser les blocs affleurer. L'encadrement extérieur est constitué de blocs de molasse finement jointoyés.

Le soupirail est postérieur au renforcement du mur de ville (mur 3). La fenêtre nord est antérieure à l'encadrement au linteau échancré en arc infléchi, caractéristique du XVIe siècle.[45]

Un échantillon de plâtre du soupirail a fait l'objet d'une étude palynologique. Il contient une forte concentration de chanvre. Selon Bezat, «il semble se situer durant le maximum de la courbe d'humulus/cannabis enregistrée dans de nombreux lacs suisses. Ce maximum est à situer au cours du 13ème–14ème siècle».[46] S'il peut également remonter au XVe siècle, pendant lequel la culture du chanvre est toujours importante et pour lequel aucun témoin répertorié n'existe, il semble en revanche peu probable qu'il soit postérieur à cette époque.[47]

Ces différents éléments suggèrent de dater entre le XVe et le XVIe siècle ces ouvertures, qui ne sont pas nécessairement le fait d'un même chantier.

Etat 5: La construction d'un pont (*fig. 5.5*)

A l'ouest du mur de ville, la façade nord du n° 34 est construite sur les vestiges d'un pont, ce qui a permis la conservation exceptionnelle de celui-ci (*fig. 6 et 12*). Ce

dispositif a été observé sur 8 m de long. Il est constitué de boulets, de plaques de molasse rougeâtre et de morceaux de tuf. Deux arches, dont l'une n'est pas traversante, sont partiellement conservées. Le niveau respectif de celles-ci indique que le pont présente une légère pente vers l'ouest. Le mur II, documenté lors de la transformation du théâtre, peut être rattaché à ce dispositif. Celui-ci mesure donc environ 1,80 m de large, excepté à l'extrémité orientale où il présente une largeur de 3,25 m. Ainsi, le pont comporte, en plan, un décrochement nord à son extrémité orientale: il conduit à deux accès dans la muraille, une porte au sud du mur 13 (*fig. 7*), et une seconde, non conservée, au nord de celui-ci. Trois ancrages traversants de 30 cm sur 30 ont été observés dans le massif construit contre l'enceinte: deux au cours des travaux au théâtre et le troisième lors de l'investigation au n° 34 (*fig. 6*). Ces aménagements appartiennent peut-être au système de fermeture des accès.

Le pont et la porte sud à laquelle il conduit sont antérieurs au ravalement et réalignement du mur de ville aux étages (ci-dessous, état 6), intervention datée par analyse dendrochronologique de 1689 environ.[48] En 1699, le pont est désaffecté, puisqu'un édifice figure à son emplacement sur le plan de cette année (*fig. 3*).

A. de Montet indique qu'en 1687, Jacques-François de Tavel obtient l'autorisation de faire construire un pont «pour l'utilité de sa maison appelée de Vuippens».[49] Ce personnage possède à cette époque la maison forte et la parcelle en aval de celle-ci.[50] Il s'agit peut-être de la structure mise au jour, qui n'aura été en fonction que peu de temps. En effet, l'hypothèse suivante peut être proposée:

> Le pont est construit en 1687; l'année qui suit, il est partiellement détruit lors du grand incendie qui ravage la ville de Vevey et n'est pas rétabli par la suite.

Un échantillon de mortier du pont a été prélevé en vue d'une étude palynologique.[51] Malheureusement, pratiquement stérile, il n'a pas permis de tester la validité de cette hypothèse.

Au n° 34 de la rue des Deux-Marchés, plusieurs interventions peuvent être rattachées à cet état. Au niveau inférieur, les baies du mur 14 sont bouchées et le niveau du sol est abaissé de manière à former un espace de 5,30 m de haut dont la fonction n'est pas connue. Au-dessus du rez-de-chaussée, le mur 14 est reconstruit au sud du mur 21; le plafond du 1er étage est abaissé et un second étage est créé.

Etat 6: La construction d'un édifice à l'extérieur de l'enceinte (*fig. 5.6*)

Le rehaussement du niveau de circulation observé autant en amont qu'en aval de la rue des Deux-Marchés appartient sans doute à une seule et même étape de terrassement. Le niveau obtenu n'est probablement pas éloigné de celui qui existe encore aujourd'hui. Lors des fouilles du théâtre, une couche d'incendie a été repérée le long du mur «sud», à l'emplacement du seuil de la baie 1 et en amont du mur VII, directement sur le niveau de circulation primitif. Selon François Christe, elle est probablement le fait du grand incendie de 1688.[52] Ainsi, la grande étape de terrassement serait postérieure à cet événement.

Au n° 34 de la rue des Deux-Marchés, des caves sont aménagées dans la parcelle située à l'est du mur 2. Pour cela, le sol du rez-de-chaussée est rehaussé, réduisant la hauteur des locaux à 2,10 m environ. La cave nord est dotée d'une voûte légèrement surbaissée composée de boulets et la cave sud d'une voûte d'arête en briques de terre cuite. Ces travaux se produisent vraisemblablement en même temps que le rehaussement de la rue des Deux-Marchés.

41 De Montet 1884 (cf. note 6) 130s et 207s, doc 154.
42 Cf. note 10.
43 Ibid.
44 A. Naef, Chillon, la camera domini. La chambre des comtes et des ducs de Savoie à Chillon (Genève 1908) 50–52. Exemple à Lutry: Lutry. Arts et monuments. Du XIe au début du XXe siècle I. Ed. M. Grandjean (Lutry, 1990) 86. Exemples à Villeneuve: F. Christe, Villeneuve, Grand-Rue n° 43 et 47. Relevé d'anciens éléments 1994 (Rapport déposé à l'Archéologie cantonale) 2; F. Christe, Villeneuve, Rue de l'Ancienne-Poste n° 2. Relevé des vestiges du mur de ville 1995 (Rapport déposé à l'Archéologie cantonale) 2; F. Christe/V. Chaudet, Le port médiéval et les défenses de la Villeneuve de Chillon. Mittelalter-Moyen Age 1997/3, 51.
45 Il s'agit peut-être d'une fenêtre transformée ultérieurement en porte.
46 Bezat 2006 (cf. note 5) 8.
47 Communication orale d'E. Bezat.
48 Voir ci-dessous, p. 26 et note 53.
49 De Montet 1902 (cf. note 6) 61.
50 Communication orale de Luigi Napi.
51 Bezat 2006 (cf. note 5).
52 Christe 1991 (cf. note 2) 186.

En effet, le sol du rez-de-chaussée se situe désormais à la cote de 377,00 m environ, qui n'est pas éloignée du niveau de la rue actuelle (377,20 m).

Un bâtiment dont l'emprise correspond à celle du local nord-ouest du rez-de-chaussée est édifié à l'extérieur du mur de ville. La façade nord de celui-ci est construite sur le pont (mur 5), condamnant son usage. Un four à pain, soigneusement appareillé en quartiers de molasse, est aménagé sous l'arche ouest du pont, partiellement détruite (*fig. 6 et 12*). Le niveau des fondations indique que cette intervention est postérieure au grand chantier de terrassement.

Aux étages du n° 34, le mur de ville est profondément remanié. Le parement oriental est ravalé sur 40 à 70 cm et le mur redressé de part et d'autre de manière à changer légèrement d'orientation. Ces travaux ne sont pas antérieurs à l'édification du bâtiment à l'extérieur de l'enceinte. La cheminée aménagée lors de cette intervention au 1er étage dans le mur 2 a fait l'objet d'une analyse dendrochronologique: son chevêtre date de 1687–1689[53] et permet de situer ce chantier à la même époque, c'est-à-dire conséquemment à l'incendie de 1688.

Etat 7: L'agrandissement du bâtiment édifié à l'extérieur de l'enceinte (*fig. 5.7*)

La première construction établie à l'ouest du mur de ville est agrandie au sud pour s'étendre sur tout le périmètre du bâtiment en transformation. Le nouvel édifice prend appui contre la tour, qui s'élève donc toujours lors de l'intervention. Il n'est pas représenté sur le plan de 1699 (*fig. 3*) et figure en revanche sur celui de 1766.[54] Ainsi, cette intervention se produit entre 1699 et 1766.

Etat 8: La démolition de la tour (*fig. 5.8*)

A. de Montet indique que c'est en 1797 que l'on décide de démolir la tour.[55]

Conclusion

Ces trois interventions archéologiques apportent un éclairage nouveau sur l'établissement et le développement du Bourg-Franc de Vevey.

Les investigations ont montré qu'au n° 34 de la rue des Deux-Marchés, des bâtiments en maçonnerie sont adossés au mur de ville dès l'édification de celui-ci. Ces maisons jouent-elles le rôle de contrefort interne, renforçant la muraille et parant au risque d'un éventuel affouillement provoqué par une crue de la Veveyse? Cela est fort possible, d'autant que les murs de l'enceinte et des constructions attenantes sont liés.

Au n° 34 et à la maison de Warrens, les murs attenants au dispositif défensif sont pourvus de passages visant sans doute à circuler rapidement le long de l'enceinte et à permettre l'accès aux archères. Plusieurs questions se posent. Quel est le statut de ces édifices contigus à l'enceinte et en particulier des locaux du rez-de-chaussée qui donnent accès aux meurtrières? Appartiennent-ils à la communauté ou s'agit-il d'espaces privés? L'affectation de ceux-ci est-elle mixte ou uniquement défensive? Au n° 34, la présence de larges baies dans le mur oriental et l'existence présumée d'une ruelle à l'est du bâtiment en transformation évoquent une fonction marchande et suggèrent donc une destination mixte.

L'analyse dendrochronologique permet de proposer une datation au milieu du XIIIe siècle pour la construction de l'enceinte et des parcelles attenantes. Il y aurait donc un décalage de plus de dix ans entre l'octroi des franchises, vers 1236, et l'établissement des fortifications et des maisons attenantes. Notons que dans certaines villes neuves, une palissade en bois est élevée dans un premier temps avant la construction en dur de la muraille, comme les sources l'indiquent à St-Prex et à La Tour-de-Peilz.[56]

Il est regrettable de ne pas pouvoir mieux préciser l'emplacement et l'extension primitive de la maison de Vuippens, ainsi que la chronologie relative de cet édifice et de l'enceinte. La présence d'une maison forte non loin de la Porte au Vent, c'est-à-dire à un emplacement stratégique, non seulement du point de vue défensif mais aussi parce qu'il permet le contrôle du flux des personnes et des marchandises, évoque le dispositif du port de Villeneuve, où, à côté d'une tour primitive, une famille importante fait construire une maison forte, accaparant, comme les sources l'indiquent, certains droits communaux.[57]

La présence, dans le mur de ville, probablement déjà au XVe siècle, d'ouvertures aux encadrements en plâtre ou en molasse non pourvus de barreaux témoigne peut-être d'une allégeance accordée à des privilégiés. Elle surprend

en tous les cas, car ces percements portent atteinte au système défensif. En 1644 encore, une mention indique que si l'on autorise la création de fenêtres dans le mur de ville c'est «à condition qu'elles soient de pierre dure et bien ferrées».[58] La construction d'un pont privé, probablement en 1687, puis d'un bâtiment à l'extérieur de la muraille en 1689, rend compte de la perte de la fonction défensive de l'enceinte. L'établissement d'un édifice contre la tour de la Porte au Vent,[59] constituant un des derniers témoins visibles des fortifications de Vevey, traduit sans doute l'affaiblissement de l'importance symbolique de ce monument, dont la démolition intervient à la fin du XVIIIe siècle.

Zusammenfassung

Die Geschichte von Vevey beginnt früh und ist vielschichtig. Verschiedene Funde deuten darauf hin, dass der Ort schon in vorrömischer Zeit besiedelt war. Im 1. Viertel des 13. Jh. wird die Siedlung eindeutig als Stadt bezeichnet. Die Siedlungskerne befinden sich in den Vierteln von Vieux-Mazel (gegründet durch die Herren von Blonay) und von Oron (durch die Herren von Oron). Im Verlauf des 13. Jh. und in der 1. Hälfte des 14. Jh. entwickelt sich Vevey durch Anfügen weiterer Quartiere. Bourg-Franc, das von Rudolf I. von Oron das Stadtrecht erhält, ist die erste Erweiterung der ursprünglichen Siedlung.
Archäologische Untersuchungen, 1989 durch François Christe und 2004/05 durch die Autorin durchgeführt, bringen Licht in das Entstehen und die Entwicklung der Bourg-Franc und liefern auch die ersten gesicherten Daten für die Stadtbefestigung von Vevey. Das Haus 34 an der Rue des Deux-Marchés lehnt sich an die Stadtmauer an und diente möglicherweise als innere Stützmauer, da die Gefahr bestand, dass an dieser Stelle die Stadtmauer durch Hochwasser der Veveyse unterspült werden könnte. Hier wie auch im benachbarten Haus de Warren sind die Mauern mit Durchgängen für den Wehrgang auf Zinnenhöhe und Zugängen zu den Scharten im Erdgeschoss versehen. Wie ist die rechtliche Stellung dieser Häuser zu verstehen, die auf diese Weise der Verteidigung dienten? Gehörten sie der Gemeinschaft oder Privaten? Dienten sie nur der Verteidigung, oder kommen auch andere Funktionen in Frage? Beim Haus 34 an der Rue des Deux-Marchés sind jedenfalls mehrere Funktionen nachweisbar. Die dendrochronologische Datierung setzt den Bau der Stadtmauer und der innen anschliessenden Bauten in die Mitte des 13. Jh.; es besteht also ein Zeitraum von über 10 Jahren zwischen der Bestätigung des Stadtrechtes um 1236 und dem Bau der Stadtmauer.
Leider konnten die Lage und das Ausmass der ursprünglichen Stadtburg (maison forte de Vuippens) wie auch ihr Verhältnis zur Stadtmauer nicht geklärt werden. Der Standort in der Nähe des Stadttores «Porte au Vent» bestimmte auch die Ausstattung des Hafens von Villeneuve, wo eine mächtige Familie neben dem ursprünglichen Turm ein Festes Haus (maison forte) errichtete und Rechte an sich riss.
Öffnungen in der Stadtmauer, die vermutlich bereits seit dem 15. Jh. nicht mehr verschliessbar waren, wie auch der Bau einer Brücke 1687 und eines Gebäudes 1689 ausserhalb der Stadtmauer deuten auf die schwindende Bedeutung der Stadtmauer hin. Das Errichten eines Gebäudes an den Stadtturm zeigt die wachsende Bedeutungslosigkeit der Stadtbefestigung, die zum Ende des 19. Jh. dann weggeräumt wurde.

Riassunto

La storia di Vevey è complessa e antica. Diverse scoperte archeologiche dimostrano che il luogo era già colonizzato nel periodo preromano. L'insediamento viene esplicitamente menzionato come città solo agli inizi del XIII sec. Il nucleo primitivo dell'insediamento è ubicato nei quartieri di Vieux-Mazel (fondato dai nobili di Blonay) e di Oron (dai nobili di Oron). Nel corso del XIII sec. e nella prima metà del XIV sec., Vevey si sviluppa a causa dell'aggiunta di nuovi borghi. Il Bourg-Franc, al quale Rodolfo I di Oron concede il diritto municipale, costituisce la prima estensione del nucleo primitivo. Le indagini archeologiche effettuate nel 1989 da François Christe e dall'autrice nel 2004/05 hanno fatto luce sulla nascita e sullo sviluppo del Bourg-Franc e forniscono le prime datazioni archeologiche sulle fortificazioni di Vevey. Al numero 34 della Rue des Deux-Marchés sorgono degli edifici che si appoggiano alla cinta muraria. Queste case potrebbero aver funto da rinforzo alle mura cittadine onde evitare il pericolo di dilavamento durante le piene della Veveyse. Qui come anche nella casa accanto, chiamata de Warren, i muri sono dotati di passaggi che permettevano l'accesso al cammino di ronda e alle feritoie situate al pianterreno. Quale è la posizione legale di questi edifici, dotati di accessi alle opere di difesa borghigiane? Appartenevano alla comunità o a privati? Sono stati eretti solo a scopo difensivo o ricoprivano altre funzioni? È stato appurato che la casa numero 34 della Rue des Deux-Marchés ricopriva funzioni diverse. Le analisi dendrocronologiche permettono di datare la costruzione della cinta muraria e degli edifici annessi verso la metà del XIII sec. Pertanto è possibile constatare un intervallo di tempo di almeno 10 anni tra la concessione del diritto municipale (intorno al 1236) e la costruzione delle mura cittadine. Purtroppo fino ad oggi non è stato possibile determinare la posizione esatta e le dimensioni originali della casaforte di Vuippens, come pure il suo rapporto con la cinta muraria. La presenza di una casaforte in prossimità della porta della città «Porte au Vent» ha determinato anche l'allestimento del porto di Villeneuve, dove, accanto ad una torre primitiva, una famiglia importante fece erigere una casaforte, appropriandosi di alcuni diritti comunali. La presenza di aperture nella cinta muraria, che probabilmente non venivano più chiuse già nel

[53] Orcel/Tercier/Hurni 2005 (cf. note 4) Réf. LRD05/R5577 B.
[54] Cf. note 10.
[55] De Montet 1902 (cf. note 6) 42.
[56] Grandjean 1984 (cf. note 11) 76–80.
[57] Christe/Chaudet 1997 (cf. note 44) 59.
[58] Recordon 1970 (cf. note 7) 200.
[59] Au sud, un bâtiment, figuré sur le plan de 1766 (ACV/GB 348/c, fol. 6–7), est également adossé à la tour.

XV sec., come anche la costruzione di un ponte nel 1687 e di un edificio nel 1689 all'esterno delle mura, lasciano presupporre che nel corso del tempo la cinta muraria avesse perso la sua funzione difensiva. La costruzione di un edificio accanto alla torre della porta della città «Porte au Vent», mette in evidenza la crescente perdita d'importanza della cinta borghigiana, che viene demolita verso la fine del XVIII sec.

Christian Saladin (Basel/Origlio)

Resumaziun

L'istorgia da Vevey cumenza baud ed è cumplexa. Differents chats laschan supponer ch'il lieu era populà gia dapi il temp preroman. Las menziuns sco citad cumparan pir en l'emprim quart dal 13avel tschientaner. Il center da l'abitadi furman ils quartiers da Vieux-Mazel e d'Oron, fundads dals signurs da Blonay e d'Oron. En il decurs dal 13avel tschientaner ed en l'emprima mesadad dal 14avel tschientaner èn sa sviluppads ulteriurs quartiers a Vevey. Bourg-Franc, che survegn da Rudolf I d'Oron il dretg da citad, è l'emprima extensiun da l'abitadi oriund.

Las perscrutaziuns archeologicas da François Christe (1989) e da l'autura (2004/05) dattan scleriment davart la fundaziun ed il svilup dal Bourg-Franc e furneschan las emprimas dataziuns archeologicas da la fortezza da la citad da Vevey. La chasa 34 a la Rue des Deux-Marchés è vegnida construida cunter il mir da la citad. Forsa aveva ella la funcziun da mir da sustegn intern che rinforzava la miraglia e protegiva quella cunter in'inundaziun da la Veveyse. Qua sco era en la chasa vischina de Warren disponan ils mirs da passadis che permettevan da chaminar spert sin l'autezza da la curnisch dentada e d'avair access a las balestreras en il plaunterren. Tge posiziun giuridica avevan questas chasas che servivan damai a la defensiun? Appartegnevan ellas a la cuminanza ubain a persunas privatas? Servivan ellas mo a la defensiun u avevan ellas anc autras funcziuns? La chasa 34 a la Rue des Deux-Marchés stueva en mintga cas avair pliras funcziuns. Sin fundament da l'analisa dendrocronologica èn il mir da la citad ed ils bajetgs annexs interns vegnids construids enturn la mesadad dal 13avel tschientaner. I dat damai in interval da passa 10 onns tranter la conferma dal dretg da citad enturn il 1236 e la construcziun dal mir da la citad.

Deplorablamain n'èsi betg stà pussaivel da sclerir pli exactamain la posiziun e la dimensiun oriunda da la maison de Vuippens, sco era ses connex cun il mir da la citad. La preschientscha d'ina chasa fortifitgada betg lunsch davent da la porta da citad «Porte au Vent» ha era influenzà l'infrastructura dal port da Villeneuve, nua ch'ina famiglia pussanta ha laschà construir sper la tur oriunda ina chasa fortifitgada ed è sa patrunada da tscherts dretgs.

Averturas en il mir da la citad, ch'existan probablamain gia dapi il 15avel tschientaner, sco era la construcziun d'ina punt l'onn 1687 e d'in bajetg l'onn 1689 ordaifer il mir da la citad, èn segns da l'impurtanza sminuinta dal mir da la citad. La construcziun d'in bajetg cunter la tur da la citad mussa che quest monument, ch'è vegnì disfatg la fin dal 18avel tschientaner, aveva pers sia muntada.

Lia Rumantscha (Cuira/Chur)

Crédit d'illustrations

1: F. Christe 1990 (cf. note 2) et Valentine Chaudet
2: Musée historique de Vevey
3: Archives cantonales vaudoises/GB 348/a2, fol. 21, détail
4: F. Christe 1996 (cf. note 19) 313 / De Montet 1884 (cf. note 6)
5–10: dessins et photo V. Chaudet
11: Archéotech
12: Photo Fibbi-Aeppli, Grandson

Adresse de l'autrice:
Valentine Chaudet
Av. d'Echallens 115
CH-1004 Lausanne
valentinechaudet@yahoo.com